

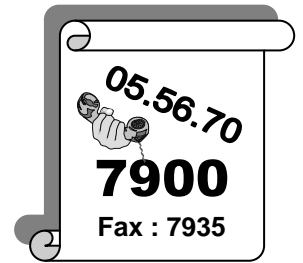


# LES INFOS

lundi 26  
septembre 2011



Union Syndicale  
**Solidaires**



Site Internet : <http://sudsnppe.fr>  
Mail : [sud.snpe@snpe-syndicat.fr](mailto:sud.snpe@snpe-syndicat.fr)

*Prévoyance et PEG*

# C'est mal parti...

**Lundi 19 septembre, en réunion sur la prévoyance, Mr Arnoult nous a signifié qu'il demanderait au CCE de se prononcer le 29 septembre sur l'accord d'adaptation à la prévoyance SAFRAN et sur le passage du PEE (plan épargne entreprise SME) au PEG (Plan épargne groupe SAFRAN).**

## 1 prévoyance :

C'était la deuxième réunion.

La discussion porte sur les différences de cotisations qu'implique le passage de l'accord prévoyance SME à celui de SAFRAN.

Il s'agit de négocier un accord qui aurait pour but de compenser les différences de cotisation qui sont globalement plus élevées côté SAFRAN.

La direction s'était engagée à nous fournir des simulations de différences de cotisations pour que la discussion s'opère autour d'une base concrète et chiffrée.

Elle n'en a rien fait et la réunion n'a servi à rien sinon à annuler la réunion prévue pour le 22 septembre sur le même sujet.

SUD a redemandé à la direction de nous fournir ses propositions chiffrées avant le 27 septembre, date de la dernière réunion sur le sujet mais Mr Arnoult nous a fait comprendre que ce ne serait peut être pas le cas.

Alors pourquoi convoquer des réunions ?

Les conditions de SUD sur le sujet sont : aucune perte pour les salariés, à court, moyen et long terme !!!

Les bases de calcul du delta à compenser doivent se faire sur le contrat famille santé + et ce, quelque soit le choix du salarié dans le nouveau contrat.

Même un célibataire qui serait gagnant dans un premier temps, serait amené à y perdre en changeant de situation et pour SUD, il est hors de question qu'un salarié perde 1 centime d'€ dans cette fusion !!!

A SME, nous sommes tous contrat famille !!!

Même si la prestation Santé + est souvent un encouragement au superflu et au dépassement d'honoraires, pour d'autres cas il peut être nécessaire.

Le fond de réserve (voir notre tract comparatif mutuelle) qui sera épuisé en 2016 va baisser progressivement jusque là, en rehaussant les cotisations des salariés, la direction doit compenser aussi cela !

Les nouveaux embauchés devront également bénéficier de toutes ces mesures car il est hors de question que dans la même société des salariés payent le prix fort parce qu'ils sont arrivés après !!!

Nous avons demandé à la direction de nous expliquer ce qu'elle a prévu pour les retraités qui vont voir leur condition de cotisation se dégrader lorsque 1200 actifs vont sortir du contrat Verspieren.

Merci pour tout !!! Apparemment, la direction n'a rien prévu pour ceux qui ont enrichis l'entreprise par une vie de travail...Et qui parfois y ont perdus la santé...

Nous avons demandé à la direction la hausse maximum des cotisations patronales autorisées par la loi pour faire le delta et le restant intégré dans le salaire.

Les réponses de Mr Arnoult sont pour le moment assez clairement négatives...

## **2 Le PEG, une invitation à la Bourse !**

La différence notable du PEG avec le PEE, c'est que l'abondement peut être supérieur pour ceux qui ont les moyens de placer.

L'inconvénient est qu'il faut obligatoirement placer sur le fond SAFRAN qui n'est pas sécurisé.

Est-ce bien le moment de promouvoir le CAC 40 ?

La raison qui nous avait fait signer le PEE était que seul l'argent généré par l'intéressement pouvait être placé et abondé, pas d'apports extérieurs.

C'est le cas inverse avec le PEG qui encourage ceux qui en ont le plus à placer en bourse et dont les sommes sont abondées avec l'argent du groupe.

Nous décrirons en détails ces mesures et répondrons à vos questions sur la prévoyance dans des AG payées qui auront lieu les 27 et 28 septembre puisque l'application des deux thèmes est soumise à signature aux syndicats après le CCE du 29 septembre.

# **Venez nombreux aux AG payées de SUD qui auront lieu à la cafétéria.**

**Equipes d'après midi, mardi 27 septembre de 18h à 19h et de 19h à 20h.**

**Equipes de nuit, mardi 27 septembre de 20h à 21h.**

**Journée normale et JC, mercredi 28 septembre de 9h30 à 10h30.**

**St Hélène, mercredi 28 septembre de 9h 15 à 10h 15.**